

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caiffes communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Mesol, 18 quartiers d'avoine 12,75 et argent 32 francs

Le Mesol, se paye par chaque particulier un gr. la semaine par les enfants en âge d'aller à l'école l'argent est payé par la Commune

Observations

Il est à observer que le payement du Mesol n'est pas fixe. C'est toutou un gr. par l'hectare. Si le village renfermoit 25 Menes la pension seroit 25 gr. Si au contraire il se trouvoit à 12 elle ne seroit que 12 gr. Actuellement le nombre des Menes est fixé

Il est encore à observer que les Régents qui d'après le mémorial ont fonctionné dans les deux Communes Chavalles et Sarrens à l'instigation de la Secours ont toujours eu leur domicile dans la Commune de Chavalles à l'exception d'un seul qui étoit de Sarrens qui fonctionnoit en 1790 Les deux Communes n'ont de distance qu'une lieue de chemin

Certifié par Oulvey & Aguit & C. Jacob-Fredrich Bidoux Maître d'école de Chavalles et de Sarrens

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Camin.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

C'est un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

C'est proprement une Commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

De la Paroisse de Courtilles

d. District

de Moidon

e. Canton

du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

Le Village renferme 16 maisons.

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

57
9.29

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

*Oulens Villard le Compté
Forest Courtille et Lucens*

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

*Les unes sont a la distance de trois quarts de lieues
et les autres a demi Lieue.*

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école?

*La Lecture la Religion l'écriture l'Orthographe
la Rithmétique et le Chant des Primes.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

*On la tient toute l'année excepté un mois
de vacance pendant les moissons; Elle dure au moins
deux heures.*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

La Palette le Testament les Primes le Catécha

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Aussi bien que possible.

9°. Durée de l'école chaque jour?

*La durée des deux écoles réunies est au moins de
quatre heures.*

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Il sont distribués par Classe suivant leur capacité.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

*Le Pasteur de la Paroisse nommoit et le
si devant Baillif choisissoit.*

b. D'où est-il?

De Cremin.

c. Son nom

Jean Jacob Badouf.

(3)

d. Son âge.

Frank 59 ans.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

Il en a cinq.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis dix nous ans.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

A Chavannes le Chêne, et à Courtille

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Agent National.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Six.

a. En hiver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

*En hiver généralement tous.
En été très peu.*

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Elle possède une Créance.

b. Quelle en est la valeur?

Deux Cent francs.

c. Source des revenus.

Provenant d'un legs de l'Ancien Gouvernement.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Non.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Rien.

15°. Bâtiment de l'école.

Point.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

*L'instituteur loue sa propre maison.
Pour le prix de trois francs deux sols.*

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

*En Argent dix huit francs dix huit sols.
En Sable 247^{me} Mesures de Moudon.*

Les Pères de famille fournissent l'argent et la Graine.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun font priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Signé à Crémieu
12^{me} Mars 1799
J. Badois Agent.*



(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

L

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Oulens

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

est un village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

est une Commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

*Paroisse de Courtillo et Succens.
Agence d'Oulens.*

d. District

de Moudon

e. Canton

du Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

Le village renferme 11 maisons, elles sont rassemblées sans qu'il y ait d'école.

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

La Crausaz et le Moudin.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Ne ne sont pas éloignés d'un quart d'heure.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

3 Enfants du Meunier fréquentent l'école.

*160
59
F. 30*

*160
59
F. 30*

MOITOURTSKI

l'école